

Substances dangereuses

enfants canadiens, ce qui signifie que ces mesures donnent des résultats concrets.

Lorsqu'on entend dire, comme il arrive souvent, qu'un enfant s'est empoisonné au plomb en ingérant des écaillures de peinture, on se rend rarement compte qu'il s'agit d'un type de peinture blanche au plomb qui n'est plus fabriquée en Amérique du Nord depuis plus de 40 ans. Les peintures blanches d'aujourd'hui contiennent du dioxyde de titane plutôt que du blanc de plomb comme pigment. Ces peintures sont peu dangereuses. Jusqu'à il y a quelques années, on utilisait souvent de petites quantités de pigments de plomb dans la peinture jaune, orange, bleue et verte. Les fabricants de peintures ont eux-mêmes pris l'initiative de remplacer ces pigments par des pigments sans plomb. Aujourd'hui on utilise en quantités très minimes des composés qui contiennent du plomb comme siccatifs ou comme agents de liaison dans les peintures vendues aux consommateurs.

C'est la Loi sur les produits dangereux qui règlemente la vente de peintures d'intérieur dont la pellicule sèche contient plus de 0,5 p. 100 de plomb. Le ministère de la Consommation et des Corporations assure la conformité en effectuant régulièrement des analyses des peintures d'intérieur. Au cours des dernières années, on a constaté que la teneur en plomb de la plupart des peintures destinées au consommateur était passablement inférieure à la limite de 0,5 p. 100.

C'est surtout en consommant des aliments et en respirant des particules qui en contiennent naturellement que l'homme absorbe du plomb. Il existe peu de preuves que les peintures destinées au consommateur contribuent de façon importante à l'absorption de plomb chez l'homme au Canada, même dans le cas des enfants. On a mené récemment un certain nombre d'études récentes sur les taux sanguins de plomb chez les enfants, aussi bien au Canada qu'aux États-Unis. En général, les enfants qui vivent dans des milieux urbains à forte densité ont tendance à avoir un taux sanguin de plomb plus élevé que ceux qui vivent dans des zones moins densément peuplées. On a attribué ce résultat à la plus grande exposition au plomb des émissions d'automobiles. On peut trouver des grappes de cas présentant des taux de plomb élevés dans le sang et même des symptômes cliniques évidents dans les localités où l'inhalation délibérée de vapeurs d'essence est répandue.

Les scientifiques du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ont soigneusement examiné les résultats d'études récentes sur les effets de faibles taux de plomb dans l'organisme. Ils ont conclu qu'il conviendrait de ramener le niveau actuel d'intervention de 40 à 20 ou 25 microgrammes par décilitre de sang.

Cette conclusion se base sur d'anciens et de nouveaux indices quant aux effets du plomb sur ceux qui y sont les plus sensibles, c'est-à-dire les enfants. Le taux d'intervention est le niveau auquel on déclenche un programme actif conçu pour déterminer les sources d'intoxication et pour réduire la teneur du sang en plomb avant que la santé de la personne ne soit affectée. De plus, l'Organisation mondiale de la santé a proposé—et le ministère a appuyé—l'adoption d'un nouveau plafond hebdomadaire d'absorption de plomb de 25 microgrammes par kilogramme de poids.

Il ne faut pas confondre la nécessité de réduire les taux d'intervention avec le besoin d'abaisser la teneur des peintures

en plomb. La plupart des peintures offertes aux consommateurs du Canada ont une teneur en plomb inférieure à celle que la loi prescrit. En fait, le ministère considère que l'absorption de plomb par ingestion de peinture ne représente qu'une source mineure d'exposition au plomb pour les enfants du Canada.

Je dois néanmoins insister sur la nécessité de se montrer prudent et de réduire l'exposition possible à des substances toxiques à des niveaux ne présentant pas de risque significatif. Je peux dire à la Chambre que les responsables du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social discutent actuellement de la possibilité d'interdire tous les additifs au plomb employés dans les peintures auxquelles les enfants sont exposés.

Les scientifiques du ministère continueront à suivre l'évolution de la situation afin de protéger les enfants contre le risque d'exposition au plomb et à d'autres produits chimiques toxiques contenus dans des produits de consommation, dans des aliments et dans l'environnement.

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir parler de la motion M-54 que nous a présentée le député de Davenport (M. Caccia). Je tiens à préciser d'emblée combien les commentaires du député d'Essex-Kent (M. Caldwell) m'ont plu et m'ont intéressé. Vous n'ignorez pas que ce député a la réputation d'être très sensibilisé aux problèmes écologiques et à toutes sortes d'autres questions. Ses électeurs méritent des félicitations pour avoir eu la sagacité de l'envoyer les représenter au Parlement. Il a été un atout précieux pour nous à la Chambre et d'autres députés comme moi se félicitent de le connaître depuis trois ans.

Voyons le texte de la motion que nous étudions aujourd'hui:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de réduire la teneur en plomb permise dans toutes les peintures commerciales, spécialement dans les peintures utilisées sur les produits destinés aux enfants, de son niveau actuel de 0,5 p. 100 à 0,6 p. 100.

Cette proposition comporte une certaine logique, autant qu'une motion en faveur de la maternité. Le plomb est un polluant fort bien connu, un poison très toxique pour les humains. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Une fois dans l'environnement, il ne se dissipe pas dans la nature vers des endroits plus éloignés. Par comparaison à d'autres métaux lourds, il demeure fort longtemps dans l'écosystème et à ce titre, c'est un produit très préoccupant et nous devrions tous en avoir conscience. Si l'exposition au plomb est généralisée maintenant, les générations futures seront donc menacées elles aussi, encore plus si nous continuons de répandre tous les jours ce métal dans la nature.

Il est indiscutable que les déversements de plomb dans la nature présentent un risque pour les humains et qu'ils constituent un problème écologique et médical sérieux. Mais cela étant, je n'en trouve pas moins que la motion du député de Davenport est redondante. Elle demande au gouvernement de songer à réduire la teneur en plomb autorisée. Je soutiens que le gouvernement, grâce aux spécialistes extrêmement compétents des ministères de la Santé nationale et du Bien-être social, de la Consommation et des Corporations, et de l'Environnement, a déjà examiné le bien-fondé de l'abaissement de la norme et en est arrivé à la conclusion que rien ne le justifiait.

Le Canada a étudié à fond les conséquences néfastes du plomb sur la santé et a adopté une série de mesures efficaces pour réglementer rigoureusement l'utilisation du plomb,